*Œuvres complètes de Rutebeuf*, J. Bastin & E. Faral, 1959-1960 : Paris, Picard, vol. 2, pp. 261-265.

**la desputoison de challot et du barbier.**

I

L’autrier un jor jouer aloie

Devers l’Auçoirrois saint Germain

Plus matin que je ne soloie[[1]](#footnote-2),

Qui ne lief pas volentiers main ;

Si vi Charlot en mi ma voie

Qui le Barbier tint par la main,

Et bien moustroient toute voie

Qu’il n’erent pas cousin germain.

II

Il se disoient vilonie

Et si getoient gas de voir[[2]](#footnote-3) :

« Charlot, tu vas en compaignie[[3]](#footnote-4)

Por crestienté decevoir :

C’est trahison et felonie,

Ce puet chascons apercevoir.

La teue loi[[4]](#footnote-5) soit la honie !

Tu n’en as point, au dire voir. »

III

— « Barbier, foi que doi la banlive[[5]](#footnote-6)

Ou vous avez vostre repaire,

Vous avez une goute vive[[6]](#footnote-7) :

Jamés n’ert jor qu’il ne vous paire.

Saint Ladres a rompu la trive,

Si vous a feru el viaire :

Por ce que cist maux vous eschive[[7]](#footnote-8)

Ne requerez més saintuaire ! »

IV

— « Charlot, foi que doi sainte Jame,

Vous avez ouan fame prise :

Est ce selonc la loi exclame

Que Kaÿfas[[8]](#footnote-9) vous a aprise ?

Vous creez autant Nostre Dame,

Ou virginitez n’est maumise,

Com je croi c’uns asnes ait ame.

Vous n’amez Dieu ne sainte Yglise. »

V

— « Barbier sanz rasoir, sanz cisailles,

Qui ne sez rooingnier ne rere,

Tu n’as ne bacins ne toailles

Ne de qoi chaufer eve clere.

Il n’est rien nee que tu vailles,

Fors a dire parole amere.

S’outre mer fus, encor i ailles[[9]](#footnote-10)

Et fai proesce qu’il i pere ! »

VI

— « Charlot, tu as toutes tes lois[[10]](#footnote-11) :

Tu es juÿs et crestïen,

Tu es chevaliers et borgois

Et, quant tu veus, clerc arcien.

Tu es maqueriaus chascun mois[[11]](#footnote-12) ;

Ce dient bien li ancien,

Tu fez sovent par ton gabois[[12]](#footnote-13)

Joindre deus cus a un lien. »

VII

— « Barbier, or est li tens venuz

De mal parler et de mesdire,

Et vous serez ainçois chenuz

Que vous lessiez ceste matire ;

Més vous morrez povres et nuz,

Quar vous devenez de l’empire[[13]](#footnote-14).

Se sui por maqueriaus tenuz,

L’en vous retient a « va li dire[[14]](#footnote-15) ».

VIII

— « Charlot, Charlot[[15]](#footnote-16), biaus douz amis[[16]](#footnote-17),

Tu te fez aus enfanz le roi.

Se tu i es, qui t’i a mis ?

Tu i es autant comme a moi.

De sambler fols t’es entremis ; *fol. 323 v°*

Més, par les iex dont je te voi,

Tels t’a argent en paume mis

Qui est assez plus fols de toi. »

IX

— « Barbier, or vienent les groiseles,

Li groiselier sont boutoné[[17]](#footnote-18) ;

Et je vous raport les noveles

Qu’el front vous sont li borjon né.

Ne sai se ce seront ceneles

Qui ce vis ont avironé ;

Els seront vermeilles et beles

Avant que l’en ait moissoné. »

X

— « Ce n’est mie meselerie,

Charlot, ainçois est goute rose[[18]](#footnote-19).

Foi que je doi sainte Marie,

Que vous n’amez de nule chose,

Vous creez miex en juerie,

Qui la verité dire en ose,

Qu’en Celui qui par seignorie

A la porte d’enfer desclose.

XI

Et nequedent, se Rustebués,

Qui nous connoist bien a dis anz,

Voloit dire deus motés[[19]](#footnote-20) nués,

Més qu’au dire fust voirdisanz

Ne contre toi ne a mon oés,

Més par le voir se fust mis anz,

Je le vueil bien, se tu le veus,

Que le meillor soit eslisanz. »

XII

— « Seignor, par la foi que vous doi,

Je ne sai le meillor eslire :

Le mains pieur, si com je croi,

Vous eslirai je bien du pire.

Charlot ne vaut ne ce ne qoi,

Qui en veut la verité dire :

Il n’a ne creance ne foi

Ne que chiens qui charoingne tire.

XIII

Li Barbiers connoist bone gent

Et si les sert et les honeure

Et met en els cors et argent,

Paine de servir d’eure en eure ;

Et set son mestier bel et gent[[20]](#footnote-21)

Se besoins li recoroit seure ;

Et s’a en lui molt biau sergent[[21]](#footnote-22),

Que, com plus vit, et plus coleure[[22]](#footnote-23). »

*Explicit la desputison de Charlot et du Barbier.*

*Manuscrits* : *A*,fol. 323 ; *C*,fol 5 v° ; *D*,fol. 35 v°.

*Graphie de A.*

*Titre : C* Ci encoumence la desputisons de Charlot et dou barbier de meleun ; *D* Ci commance le dit de Charlot et du barbier. — 1 *C D* j. m’aloie — 2 *C* laus­verrois, *D* laucerrois — 5 *C* Si vis Challot — 6 *D* tient — 8 *C* nierent — 9 *D* vilanie — 10 *C* Et ce g. — 12 *C* desouvoir — 15 *C* toie lois — 16 *D* p. a d. — 20 *C D* niert ; *C* jors — 21 *C D* Sains ; *D* ladre ; *C* truie — 22 *C* f. ou v. — 23 *C* ciz maux v. eschuie — 24 *C* requireiz — 25 *C* Challot, *D* Charlos — 28 *C* Cayphas, *D* Cayfas — 30 *D* virginité — 31 *D* je cro ; *C* arme — 33 *D* r.s. touaille — 34 *C* raoignier, *D* ronnier — 35 *D* n. cisailles — 36 *D* De quoi chaufes — 37 *C D* riens — 41 *D* Charlos — 42 *C* Tu ies et j. — 44 *C* *D* clerc arciens (*D* arcien) — 45 *D* maqueriau ; *C* moi — 47 *C* s. en ton — 48 *C* c. eu .I. l. — 49 *C* Barbiers — 50 *C* mauparleir, *D* mauparler ; *C* maudire — 51 *C* seroiz, *D* serois ; *D* chanu — 54 *C* De ce ne poeiz douteir mie — 55 *D* maqueriau — 57 *D* CharlosCharlos biau d. — 59 *C* i iez ; *D* q.ci a mis — 60 *C* i iez — 61 *C* fol — 65 *C* grozeles — 66 *C D* s. borjonei — 69 *C* se se ser. — 70 *D* Q. ton v. ; *C* environnei — 71 *C* El s., *D* Ens s. — 72 *C* A. que on a. — 74 *D* Charlos — 81 *C* n. ce Rutebues — 82 *C D* c. passei d. — 84 *C* voirs — 85 *D* t.ne amondes — 86 *C* ce f. — 87 *C* ce t. le vues — 93 *C* Charloz — 94 *C D* Q. la v.en vuet d. — 96 *C* N’es cuns c., *D* Ne cuns c. — 101 *D* Si s. — 102 *C D* besoing — 103 *C D* l. si bel s. — *C* Explicit, *D* Explicit Charlot et le barbier.

1. 3-4. Cf. *O* 17-20 et 70-71. [↑](#footnote-ref-2)
2. *de voir*,locution adverbiale. « Se jetaient des plaisanteries où il y avait du sérieux ». [↑](#footnote-ref-3)
3. « tu fréquentes les réunions ». [↑](#footnote-ref-4)
4. La loi juive. [↑](#footnote-ref-5)
5. 17-18. *banlive.* Le Barbier, à face rougeaude et bourgeonnante (v. 65 ss), est ici donné comme atteint d’une « goute vive », c’est-à-dire d’un ulcère (v. 19) et même de la lèpre (v. 21). La *banlive*,hors Paris, désigne donc probablement ici le Champ-Pourri, d’où les lépreux, qui y vivaient, venaient mendier dans la ville. Cf. *Riote du monde*,prose, § 94 (*Zeitschrift für romanische Philologie*,VIII, 1884, p. 288) : « Sire, faites bien a test mesiel du camp pouri ! » ; — *Crieries de Paris*, v.89 : « Du pain a tels de Champ porri ! ». — L’on disait *plaie de banlieue* (Godefroy et Espinas, *Une guerre sociale interurbaine dans la Flandre Wallonne au XIIIe siècle*,p. 285) et en latin *plaga ad bannileugam.* Nous ne savons si cette expression a un rapport avec le fait que nous avons mentionné. L’expli­cation qu’en donne le Du Cange (s. v. *plaga*)n’est qu’une hypothèse. [↑](#footnote-ref-6)
6. *gote vive*,«ulcère ». [↑](#footnote-ref-7)
7. 23-24. Le mal (mal Saint Ladre, c’est-à-dire la lèpre), s’étant déclaré, inutile désormais d’aller en pèlerinage pour s’en préserver. [↑](#footnote-ref-8)
8. Grand-prêtre des Juifs dans l’Évangile. [↑](#footnote-ref-9)
9. 39-40. L’idée de cette imprécation peut s’expliquer de façons diverses : soit que le Barbier dit été réellement outre mer, — soit que Charlot l’y envoie en évoquant par là le cas de ceux qu’on y envoyait par décision de justice, soit que simplement il impute à Charlot un sentiment d’aversion pour l’idée chrétienne de croisade. [↑](#footnote-ref-10)
10. « Tu es de toutes sortes de conditions » : expliqué par la suite, mais sans qu’on voie bien, dans les vers 43-44, à quoi se rapporte la critique. [↑](#footnote-ref-11)
11. *maqueriaus*,«procureur de femmes ». — *chascun mois*,«périodiquement » (?), c’est-à-dire dans la série des avatars indiqués dans les vers précédents (?). On sait que les jongleurs sont souvent représentés comme se mêlant des affaires amou­reuses de ceux qui les employaient. [↑](#footnote-ref-12)
12. *gabois*,ordinairement « plaisanteries ». Ici, sans doute, « discours corrup­teurs ». [↑](#footnote-ref-13)
13. *empire*,cf. *Z* 131 et note. [↑](#footnote-ref-14)
14. *va* *li dire*,«commissionnaire » (galant), « entremetteur ». Le sens général de « vaurien » n’est venu que plus tard. [↑](#footnote-ref-15)
15. Pour la répétition de l’apostrophe, cf. *BA* 81, note. [↑](#footnote-ref-16)
16. 57-64. L’expression connue *se faire +* attribut (« se donner comme », « pré­tendre être ») inviterait de prime abord à considérer *le roi* comme un attribut et *aus enfanz* comme un complément de *roi*:«tu prétends être le roi des enfants », à interpréter alors comme « être le roi des simples d’esprit, des sots, des fous », parce que Charlot (cf. v. 61-64) se serait fait une spécialité de mimer les sots, exercice figurant au répertoire de certains jongleurs (cf. *Vilain au buffet*,v. 142-151 ; Baudouin de Condé, *Conte des hérauts*, v.60-65). On ne saurait guère objecter à ce sens l’emploi, aux vers 59-60, de l’adverbe *i*,qui pourrait être le substitut de *aus enfanz*:«situ es leur roi,qui t’a fait leur roi ? Tu n’es pas plus leur roi que tu n’es le mien » (cf., dans *AT* 432 et 493, *i* substitut de *avoec ma dame* et de *avoec li*,précédemment exprimés). L’obstacle véritable est qu’il faudrait prendre *enfanz* en une acception inhabituelle.

Tous nos devanciers ont fait de *le roi* un complément déterminatif de *enfanz* (« aux enfants du roi »), mais sans s’accorder dans l’interprétation du passage. Jubinal a entendu que Charlot « s’attachait aux enfants du roi et essayait de se faire passer pour leur fou » (mais pouvait-il être question, à la date du poème, de fous de cour ?). Bartsch a traduit *se faire a* par « s’abaisser, condescendre » (mais comment adapter ce sens au contexte ?). Tobler (T.-L., III, 1580, 16) a proposé dubitativement l’un des deux sens suivants : « du tust, als gehörest du ihnen, seiest in ihrem Dienst », ou bien : « sich andrängen, Anneherung suchen ». Le contexte ne peut s’accommoder que du premier : « Tu prétends appartenir aux enfants du roi : si tu leur appartiens (*se tu i es*),qui t’a mis en cette place (*qui t’i a mis ?)*;tu leur appartiens tout juste comme tu m’appartiens ». Cette interprétation (*estre a* pouvant en effet avoir le sens d’ « appartenir à, être au service de », comme dans *BA* 16, et *metre* celui d’ « établir en un emploi », comme dans *AU* 306-307) semble la bonne, bien que l’expression *se faire a*,pour dire « prétendre appartenir à », soit insolite et qu’on ne voie guère de suite entre l’idée des vers 57-60 et celle des vers 61-64.

Comment Charlot aurait-il pu être au service des enfants du roi, ou même simplement le prétendre, lui dont Rutebeuf n’a pas fait un joli portrait, c’est de quoi étonner. [↑](#footnote-ref-17)
17. La leçon de *C* *D* (*borjoné*)fournit une rime meilleure avec le vers 68. C’est probablement la vraie. [↑](#footnote-ref-18)
18. *goute rose*,«couperose », définie dans la *Grande Chirurgie* de Guy de Chau­liac (édition Nicaise, p. 413), écrite en 1362, comme une affection tachetant la peau de rouge, mais sans l’ulcérer. [↑](#footnote-ref-19)
19. *motés.* Il ne semble pas que ce terme doive être pris ici en son sens tech­nique. [↑](#footnote-ref-20)
20. 101-102. Allusion à son métier de barbier, qu’il a abandonné. [↑](#footnote-ref-21)
21. « il a bel aspect ». Cf. *AH* 100. note. [↑](#footnote-ref-22)
22. *coleure*,« prend de la couleur » (au visage). Cf. Robert de Blois, *Chastie­ment des dames*, v.376. [↑](#footnote-ref-23)